
ÉVALUATION ORALE UE 4.2 SEMESTRE 5 SOINS RELATIONNELS

PROCÉDURE

Semaines 48 – 49 – 50 et 51
Convocation individuelle
30 minutes par étudiant(e)

NOTATION : 20 POINTS
ECTS : 1 CRÉDIT

Se compense avec l'UE 4.7s5

Ce document comporte 4 pages

PROCEDURE D'ÉVALUATION

OBJECTIF DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

Adapter ses modes de relation et de communication aux personnes, aux situations et aux contextes.

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES :

Cette unité d'enseignement est la 3^{ème} et dernière unité de soins relationnels. Elle contribue à la construction d'une posture professionnelle mesurée et stable : l'étudiant(e) évalue les résultats de sa communication/relation. Il apprend à se situer personnellement dans ses comportements professionnels de communication/relation et est capable de réajuster son positionnement.

Au terme de la formation, l'étudiant(e) doit être en capacité d'analyser sa pratique, d'identifier les connaissances théoriques mobilisées lors d'une situation relationnelle et de transférer ses habiletés dans d'autres situations.

LES MODALITÉS ET CRITÈRES DE L'ÉVALUATION :

SESSION 1 :

Selon l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'État d'infirmier, les modalités d'évaluation de l'UE 4.2 S5 précisent la réalisation d'un travail d'analyse d'une situation relationnelle.

L'IMFSI de Perpignan a fait le choix d'une présentation orale individuelle d'une situation issue du stage.

Les critères d'évaluation portent sur la cohérence entre les modalités de la relation et :

- Les personnes
- La situation
- Les objectifs du projet de soin
- Le(s) problème(s) de santé

Nota Bene : La note obtenue à cette évaluation se compense avec celle de l'évaluation de l'UE 4.7.S5 « Soins palliatifs et de fin de vie » (2 ECTS) en tenant compte des coefficients respectifs de chacune des UE.

LES CHOIX PÉDAGOGIQUES DE L'IMFSI :

- **L'étudiant(e) choisit, lors du ou des stage(s) du semestre 5 (du 7 octobre au 20 décembre 2024) une situation relationnelle dont il(elle) est acteur(trice) à partir d'un besoin de soin relationnel identifié auprès de la personne soignée et/ou de l'entourage.**
- **L'étudiant(e), présente oralement, précisément et synthétiquement la situation, ainsi qu'une analyse approfondie** où sont mobilisés les savoirs acquis pendant la formation. Il/elle évalue les résultats et propose des mesures de réajustement ou d'amélioration si besoin.

La présentation de la procédure et de la grille d'évaluation aura lieu le 26 septembre 2024. La mise en ligne de la procédure et de la grille sur la plateforme MOODLE se fera suite à la présentation.

- **Les jurys sont les formateurs permanents de l'IMFMS. Ils seront identifiés comme étant les jurys 1, 2 3 4 et 5.**
Le jury n'est pas le formateur référent de suivi pédagogique de l'étudiant(e)
- **Organisation de l'évaluation :**
 - La promotion de 110 ESI est répartie en regard des 5 jurys.
 - La date et l'ordre de passage est défini par le formateur référent de l'UE 4.2s5 et répartis sur les semaines 48, 49, 50 et 51
 - Affichage sur la plateforme MOODLE semaine 40 de l'ordre de passage de chaque étudiant(e).
 - **Cet affichage fait office de convocation et peut être présenté comme justificatif au maitre de stage si besoin.**
- **Déroulement de l'évaluation :**
 - Semaines 48, 49, 50 et 51
 - Chaque étudiant(e) dispose de 15 min. maximum pour exposer la situation relationnelle et son analyse.
 - Le jury et l'étudiant(e) disposent de 15 min. maximum d'échanges
 - A la fin de la présentation orale et des échanges, le jury dispose de 5 min. pour attribuer une note.

L'UE est validée lorsque l'étudiant(e) obtient une note supérieure ou égale à 10 sur 20 ou comprise entre 9 et 10 sur 20 compensée.

MODALITÉS DE LA SESSION 2

- **Si l'étudiant(e) invalide la session 1 :**
 - Il/elle rencontre le jury pour identifier les points à améliorer :
 - Soit la situation relationnelle est exploitable, mais l'analyse et /ou la description sont insuffisantes ;
L'étudiant(e) conserve la situation et approfondit son analyse et /ou sa description. Mêmes modalités qu'en session 1.
Le jury reste le même qu'en session 1.
 - Soit la situation relationnelle n'est pas exploitable ; l'étudiant(e) choisit une nouvelle situation lors du stage 1 du semestre 6. Mêmes modalités qu'en session 1.
Le jury est différent de celui de la session 1.
- **Si l'étudiant(e) est en retard ou absent(e) en session 1 :**
 - Il/elle présente la situation relationnelle selon les mêmes modalités qu'en session 1.

La session 2 de l'UE 4.2 aura lieu semaine 14 (dates communiquées ultérieurement)

NOM – PRENOM de l'étudiant :

Note :
/20

GRILLE D'EVALUATION UE 4.2.S5 – Argumentation orale individuelle

CRITÈRES	INDICATEURS	POINTS	NOTE	COMMENTAIRES
Pertinence du choix et de la description de la situation	La description de la situation relationnelle est : ○ Synthétique et structurée ○ Explicite, ○ Suffisante.	/2		
	Le besoin du soin relationnel est : ○ Identifié ○ Argumenté, ○ Adapté à la situation.	/3		
	L'objectif du soin relationnel est : ○ Adapté, ○ Précis.	/3	/8	
Pertinence de l'analyse	L'analyse de la communication /relation de la personne soignée et/ou de son entourage est : ○ Présente, ○ Suffisante, ○ Etayée de références conceptuelles.	/6		
	L'analyse de la communication/relation de l'étudiant est : ○ Présente, ○ Suffisante, ○ Etayée de références conceptuelles.	/6	/12	
Pertinence dans l'évaluation et le réajustement	L'évaluation du soin relationnel est : ○ Présente, ○ Argumentée, ○ Objectivée	/5		
	Une ou des propositions de réajustement sont présentes et adaptées	/5	/10	
Pertinence dans la communication orale	L'exposé est structuré	/2		
	Le vocabulaire est riche, professionnel	/3		
	L'étudiant accepte la controverse	/2		
	L'élocution est claire	/1		
	L'attitude corporelle adaptée	/1		
	Le temps imparti est respecté	/1	/10	
TOTAL			/40	
TOTAL ramené à 20			/20	

Nom et signature du jury :

Date :